

## Journée « A la croisée des chemins »

Samedi 17 octobre 2015 – Labruguière

### COMPTE – RENDU

**Présents :** Comité départemental ULM, Comité départemental Cyclotourisme, Comité départemental de la Randonnée Pédestre, Comité départemental olympique et sportif, CPIE des pays tarnais, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des forestiers privés du Tarn, Professionnels des sports de nature, Pratiquants de loisirs motorisés, Parc naturel régional du Haut Languedoc, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Moto club Pitenal, FF 4x4 de l'aude, FF 4x4 du Tarn, CODEVER, Gardes particuliers, Alliance Forêt Bois / Forestarn, Société de chasse Labruguière, Mairie Labruguière, Département du Tarn

La journée a commencé par une présentation d'Antoine Le Bellec, du Pôle Ressource National des Sports de Nature, sur le cadre réglementaire.

#### Plan de l'intervention :

Introduction – sports de nature (contexte juridique, compétences, tendances/effectifs)

1. L'accès aux ESI / les différents statuts juridiques
2. Les différentes voies et chemins
3. Les véhicules autorisés, les interdictions, les sanctions
4. Les plans de circulations
5. Terrains, concentrations et manifestations
6. La pérennisation (moyens contraignants et non contraignants : conventions, plans départementaux)



Cette intervention a permis de poser les bases d'une réflexion constructive, dissiper quelques idées reçues ou malentendus et rappeler les droits et devoirs de chacun.

Télécharger le support de la présentation sur le [site de la CDESI](#).

Après un pique-nique convivial et ensoleillé, chacun a enfilé ses chaussures pour se rendre en forêt de Montaud à la recherche d'exemples concrets.



A la lecture de la carte IGN, du cadastre et en observant le terrain, chacun a pu se rendre compte de la difficulté d'identifier les chemins ouverts ou fermés à la circulation (motorisée ou non).

Télécharger le [support](#) de la sortie.

Le site de La Resse est un bon exemple de site intéressant pour les pratiquants de moto, notamment par son accès aisé (accès routier, parking pour remorques...) donnant sur des chemins et des pentes intéressantes.





Le hasard a permis de croiser des pratiquants de quad et de s'interroger sur leur légitimité en fonction de la portion de chemin forestier utilisé. Ce fût l'occasion pour leurs représentants de rappeler les règles de bonne conduite qu'ils appliquent, conformément aux principes de la *Charte du randonneur motorisé responsable* dont ils sont signataires.

Par ailleurs, les forestiers (Syndicat des forestiers privés, ONF, CRPF, Coopérative) et l'ONCFS ont pu expliquer l'interdiction générale de la pratique à l'intérieur des parcelles forestières, hors des pistes, en illustrant les conséquences sur l'état des forêts (érosion du sol, ravinement, tassement des racines et des jeunes pousses, blessures des troncs (perte de valeur pour la vente)... ) et des chemins d'exploitation. Ils ont expliqué que les dégâts causés par les engins forestiers étaient réels mais pris en compte dans la gestion forestière et réparés par les exploitants en fin de chantier.



Enfin, une halte au carrefour d'itinéraires de randonnée pédestre, VTT et Fauteuil tout terrain (FTT) a permis d'évoquer la cohabitation entre les différents usagers (sportifs, chasseurs, agriculteurs...) et la nécessité de la concertation pour respecter la passion de chacun.

Ont été évoqués également les services rendus par les pratiquants de loisirs motorisés, pour les organisateurs de manifestations sportives (sécurité, balisage/débalisage...) ou lors d'intempéries pour rendre service à la population (rétablir des accès, circuler par conditions difficiles...).

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a présenté son travail de protection d'espaces naturels particulièrement fragiles en réalisant des plans de circulation visant à restreindre l'accès des véhicules à moteur sur les zones identifiées comme « cœurs de nature ». Un long travail de concertation est en cours avec les mairies et les acteurs locaux pour identifier les chemins ruraux qui doivent être fermés et ceux sur lesquels la circulation peut être maintenue en sensibilisant les usagers (une charte de bonnes pratiques a été rédigée, en complément de celle mise en place par la CDESI du Tarn).

En guise de conclusion, chacun s'est promis de relayer les messages retenus auprès de son réseau de pratiquants et autres adhérents afin de diffuser ces connaissances et cet état d'esprit au plus grand nombre.

Le succès rencontré par cette initiative des membres de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, portée par le Département du Tarn, avec le soutien de la Ville de Labruguière, confirme l'intérêt de ce type de rencontres et appelle à les multiplier.

Accéder à la [page dédiée](#) sur le site de la CDESI avec les retours médias.

Département du Tarn – Mission CDESI – [cdesi@tarn.fr](mailto:cdesi@tarn.fr) – 05 67 89 63 03 – <http://cdesi.tarn.fr>

